



L'INTENDANT MALHONNÊTE
OU
L'HONNÊTETÉ DE LA MISÉRICORDE

(Luc 16, 1-12)

UNE COMPOSITION ORALE INITIATIQUE

La parabole de l'intendant malhonnête, suivie de son explication parénétique, forme un vrai joyau de théologie sapientielle, composée par le Seigneur rigoureusement selon les règles de l'art de l'initiation progressive, comme il se doit en sagesse orale. Malheureusement, le principe exclusif de la « référence unique » au *texte* grec en a irrémédiablement travesti le sens, au point de la rendre totalement incompréhensible pour des générations de *lecteurs*, et cela jusqu'à nos jours. Selon le texte communément admis, *p.ex.* dans nos traductions dites liturgiques, la parabole énonce effectivement une contradiction flagrante qui en fait un vrai casse-tête pour les fidèles : puisqu'on y raconte l'histoire d'un intendant qui, licencié par son patron pour malhonnêteté, se voit à la fin loué pour son habileté par ce même patron, après avoir trafiqué les chiffres. Ce n'est pas le grec comme tel qu'il faudrait incriminer, lequel somme toute a fait preuve, dans le cadre de ses potentialités sémantiques ordinaires, d'une parfaite fidélité au sens originel de la parabole ; mais bien plutôt l'éternel principe sacro-saint de la référence unique à la langue grecque en exégèse qui, non seulement a légitimé les incohérences les plus manifestes, mais surtout a jeté un discrédit définitif sur le texte araméen, au mépris des lumières que lui seul contenait. L'histoire de l'interprétation de la parabole de l'intendant malhonnête est emblématique des vicissitudes de la *Peshitta* sous l'empire de la théologie occidentale hellénisante. Aujourd'hui sa restauration s'avère indispensable, non tant pour réparer une injustice historique (comme tant d'autres) à l'égard de son authenticité, que pour parvenir à une intelligence renouvelée du message évangélique, en vertu de la *clarté*

de sens qu'elle seule possède, transmettant la signification théologique des paroles du Seigneur dans l'expression qui a été forgée spécifiquement à son service.

Une telle restauration ne concerne pas une pure question de mot ou de syntaxe, mais encore la composition d'ensemble de la Bonne Nouvelle, au sujet de laquelle le texte grec ne contient pas la moindre indication, en accolant mécaniquement les péripopes les uns derrière les autres sans fournir une règle pour les découper ; ce qui ne va pas sans de graves contresens ou des décisions arbitraires. C'est ainsi que, dans le cas de la parabole de l'intendant malhonnête, l'explication parénétiq ue qui lui fait suite est diversement délimitée selon les éditeurs ou les lectionnaires liturgiques ; et, lorsqu'elle l'est conformément à la découpe originelle, rien ne vient en justifier la rédaction comme un tout, si bien qu'à la confusion créée dans les esprits par la contradiction susdite vient s'ajouter celle de se trouver devant un assemblage accidentel de sentences du Seigneur, dont on a tout lieu de douter de l'authenticité, sinon de la pertinence.

Tel n'est pas le cas des textes araméens lesquels parsèment l'enchaînement entier des récitatifs d'astérisques et de pointillés, et fournissent par là de précieuses indications sur la découpe non seulement liturgique, mais encore logique, mnémotechnique et catéchétique de ceux-ci. Aussi l'encadrement strict entre deux astérisques de la parabole de l'intendant malhonnête et de son explication parénétiq ue, selon leur délimitation en un unique ensemble indiquée ci-dessus dans le titre, dénote-t-il une intention catéchétique précise de la part du Seigneur : elle répond à sa pédagogie orale traditionnelle d'approfondissement progressif du sens de la Parole, depuis le sens concret immédiat jusqu'au sens social et moral, et finalement au sens mystique, le tout résumé en mode sententiel. L'ensemble du récitatif constitue un parcours initiatique rigoureusement construit selon le dit de sagesse, où le sens se trouve multiplié à mesure que s'approfondit l'analogie des réalités morales et spirituelles avec l'exemple concret de départ. Le cheminement de la Parole dans le cœur de l'homme n'est plus alors seulement l'effet d'un déroulement logique, mais d'un itinéraire initiatique aux vérités de l'Au-delà inscrites secrètement dans le quotidien de la vie, et dont l'aboutissement n'est rien d'autre que l'accès définitif, au terme du pèlerinage terrestre, aux réalités eschatologiques déjà contemplées grâce à la Parole. Ainsi la juste compréhension de la parabole repose sur une intelligence parfaite de la règle analogique utilisée, puis de son application exacte selon les degrés initiatiques, afin d'en recueillir à la fin toute la richesse sapientielle en une sentence rythmée rigoureusement en terme d'oralité et dont la résonance ne finira jamais.

Mais, afin d'en exposer toutes les harmoniques, il convient d'abord de lever l'obstacle majeur à son intelligence introduit par la traduction grecque, et ainsi rétablir la structure originelle du récitatif.

LE PATRON ET LE SEIGNEUR

Tout le nœud de la contradiction réside dans l'usage exclusif que fait le grec de l'expression ὁ κύριος (de même *dominus* dans la Vulgate), là où précisément

l'araméen utilise deux expressions bien distinctes, sur le fondement desquelles est bâtie toute l'architecture du récitatif et par suite le parcours initiatique d'approfondissement du sens. En effet, mis à part le verset introductif dans lequel se trouvent campés chacun des deux protagonistes en fonction de son attribut principal (ܘܢܝܢܐ ܕܥܘܠܐ ܕܥܘܠܐ, "Ἀνθρώπος τις ἦν πλούσιος, *un homme qui était riche* ; et ܘܢܝܢܐ, ὁ οἰκονόμος, *économe-gérant du patrimoine*), le texte grec traduit systématiquement par l'expression ὁ κύριός le terme araméen ܡܪܐ (marā, qui signifie *seigneur*) dans chacun de ses usages au cours de la péricope (versets : 3, 5^a, 5^b, 8 ; l'occurrence du verset 7 est absente en grec). Or, si du point de vue de la langue grecque le procédé peut être considéré comme tout à fait correct, du point de vue de l'araméen il tourne en fait à la trahison. Au verset 8, en effet, le terme ܡܪܐ recouvre un sens qui ne peut absolument pas être placé au même niveau que celui des occurrences précédentes. Il y est déterminé par la première personne du pluriel : ܡܪܐܢ (marān) ; ce qui a un sens éminemment christologique. Il en ressort que ce qui est raconté dans la parabole et ce qui est dit dans l'explication parénétique n'est pas à être attribué à la même personne, et appartient à des plans totalement différents. Tout le long de la parabole, le terme ܡܪܐ est déterminé par le singulier soit de la première personne soit de la troisième (versets 3, 5^a (et 7) : ܡܪܐ, ὁ κύριός μου, *mon seigneur*; verset 5^b : ܡܪܐ, ὁ κύριός ἐαυτοῦ, *son seigneur*) et se réfère immédiatement à l'intendant et à son seigneur, les deux protagonistes de la petite histoire ; au contraire, le ܡܪܐ du verset 8 se réfère encore aux auditeurs du récitatif, qui reconnaissent un seigneur dont la seigneurie excède largement le cadre de la petite histoire, et les introduit justement à une interprétation mystagogique de celle-ci. Aussi le terme ܡܪܐ doit-il être entendu dans la parabole de l'intendant malhonnête au sens de *patron*, et dans l'explication parénétique au sens de *Seigneur*. Ainsi se trouve levée la contradiction susdite, car non seulement les jugements contradictoires ne procèdent pas des mêmes personnes, mais encore à la lumière de ceux qui les énoncent ils n'ont pas et ne peuvent avoir un contenu identique.

Il est à noter, toutefois, que la trahison du sens originel du récitatif n'est pas à être imputée à la traduction grecque comme telle. La langue grecque, en effet, ne possède aucun équivalent au ܡܪܐ araméen. Une traduction littérale de l'expression (ὁ κύριός ἡμῶν, *notre seigneur*) ne rend en aucune façon l'intensité de l'expression araméenne, à cause de sa pesanteur et longueur en oralité grecque. C'est pourquoi, dans le Nouveau Testament, elle ne se trouve jamais traduite littéralement quant elle est utilisée seule (sans l'ajout du prénom du Seigneur *Jésus*), et même est souvent éliminée. Le grec préfère jouer sur une autre de ses potentialités sémantiques, qui par ailleurs est inconnue à l'araméen : l'usage de l'article défini. L'article défini est en effet obligatoire en grec (comme en français) : il permet de scander l'énonciation orale des substantifs en en déterminant avec précision leur inscription à l'intérieur de la syntaxe d'une phrase. Dès lors c'est l'usage qui est fait de l'article d'un substantif qui en régule le poids de signification. Ainsi, pour rendre la valeur absolue que pouvait revêtir le terme *seigneur* en contexte religieux, le grec a choisi une solution conforme à son génie, c'est-à-dire grâce à une licence par rapport à la règle générale,

en utilisant l'article devant le substantif qu'il définit de façon absolue et sans enchaînement syntaxique : ὁ κύριός énoncé seul ne signifie pas un seigneur quelconque qui s'inscrit dans le cadre établi de la réalité des choses, mais un seigneur transcendant à ce cadre (le roi, l'empereur, Dieu, le Christ). Or, si en français (par exemple) on vient s'aider de la majuscule (par l'écrit) pour faire la distinction entre l'usage relatif et l'usage absolu, le lecteur grec (qui ne bénéficie pas de cet artifice) n'a pas d'autre principe de discernement du sens de l'expression que l'intelligence du contexte et la référence orale à la prononciation à vive voix. Sans aucun doute, tant que la transmission du message évangélique était prioritairement véhiculée dans une culture de l'oralité, la traduction grecque ne devait présenter aucune ambiguïté : il suffisait d'insister sur l'article défini avec la voix pour faire comprendre aux auditeurs si l'expression ὁ κύριός devait être entendue au sens de simple *patron* ou bien au sens de *Seigneur*. Mais, dès que la référence prioritaire à l'oralité a dû se perdre, la traduction grecque n'a pu qu'induire les *lecteurs* au méli-mélo dont nos traductions liturgiques se font jusqu'à aujourd'hui le fidèle relais dans nos assemblées. Si bien qu'il est loisible de tirer la conclusion la plus paradoxale qu'il puisse paraître : la traduction *orale* en grec de **نَبِيّ** (*Notre-Seigneur*) par ὁ κύριός est juste et fidèle à l'expression araméenne, et est capable d'en rendre toute l'intensité; au contraire, la traduction *écrite* grecque est erronée et conduit nécessairement aux pires contradictions.

Désormais, il est possible de donner la structure originelle du récitatif sans rencontrer la moindre inconsistance, en n'attribuant plus des jugements contradictoires au patron de l'intendant malhonnête ou bien au Seigneur Lui-même (en vertu de l'assimilation spontanée de Dieu à la figure du patron), mais en délimitant précisément les degrés successifs du parcours initiatique d'approfondissement de la Parole.

Ainsi il apparaît clairement que le récitatif est construit selon une architecture ternaire, laquelle constitue ordinairement la matrice rédactionnelle de la composition orale, - comme suit : A. Parabole ; B. Parénèse ; C. Résumé. Chacun des pendants de cette architecture est fortement et spécifiquement structuré, en sorte qu'ils ne peuvent être confondus.

La parabole d'abord est formée d'un ternaire de petits récits rythmés en phrases binaires (rythme de l'événement), qui suit le déroulement de l'histoire : a) licenciement de l'intendant, b) réflexion de l'intendant, c) solution de l'intendant.

La parénèse ensuite présente la composition la plus libre, où s'entremêle style direct et indirect, comme si elle était prise sur le vif ; mais répond néanmoins à un binaire de sentences fortement et identiquement organisées chacune des deux fois (avertissement / leçon).

Enfin, le résumé est un double binaire de phrases ternaires dans le pur style mnémotechnique sententiel.

Une fois placés devant une telle architecture, il nous est possible d'aborder la signification proprement dite du récitatif en se laissant guider sans réserve par la démarche sapientielle de sa composition orale.

UNE PARABOLE CONTRE LA MALHONNÊTETÉ

Il est temps maintenant de recueillir le fruit de l'analyse sémantique précédente et d'en tirer toutes les conséquences. Selon la structure originelle du récitatif, ce qui est raconté dans la parabole et ce qui est dit dans son explication parénétique ne concerne pas la même personne ; mais, dans le premier cas, il s'agit du patron de l'intendant malhonnête, et, dans le second cas, du Seigneur Lui-même : ce qui implique que le contenu exact des propos ne peut pas être identique (si ambiguïté il y a), sans quoi il n'y aurait pas de progression initiatique du récitatif. Or une lecture attentive et sans parti pris du texte vérifie parfaitement ce résultat. En effet, l'intendant est licencié par son patron pour cause de mauvaise gestion des biens qui lui sont confiés, tandis qu'il est loué par le Seigneur pour l'habileté avec laquelle il a su gérer son propre intérêt. Ce faisant, le Seigneur n'en fait pas un juste ; au contraire, il continue à stigmatiser sa malhonnêteté en le nommant *intendant d'injustice* (مَنْعِدًا، ὁ οἰκονόμος τῆς ἀδικίας). La louange formulée par le Seigneur porte sur l'habileté dont a fait preuve l'intendant dans la gestion de son intérêt personnel (مَنْعِدًا، ὅτι φρονίμως ἐποίησεν, *pour ce qu'il a agit habilement*), mais non sur la valeur morale du procédé dans le cadre de l'administration des biens d'autrui. Si donc le Seigneur invite les enfants de lumière à méditer sur l'habileté de l'intendant et à prendre modèle sur celle-ci pour leurs affaires, il ne leur signifie néanmoins en aucune façon d'user de malhonnêteté. Le Seigneur tire d'un procédé malhonnête une leçon d'habileté, qu'il propose comme sagesse aux justes dans la gestion de leurs affaires, mais ne propose pas d'autres affaires aux justes que *celles de la justice* ! Le Seigneur construit là un profond dit de sagesse, sur le fondement d'un plaisant paradoxe : un procédé malhonnête est l'occasion d'une réflexion sur la méthode honnête que doivent suivre les justes pour faire fructifier leur justice ! Mais, afin que le paradoxe ne tourne pas définitivement à l'inconsistance, il est nécessaire désormais d'exposer le détail de la parabole, sinon c'est la règle analogique donnée par l'exemple concret qui n'est jamais comprise, et avec elle le parcours initiatique vers les mystères spirituels.

La petite histoire de l'intendant et de son patron est en réalité très simple et universelle ; elle exige seulement, pour être bien entendue, d'être attentif à l'ensemble des circonstances pratiques. C'est ainsi qu'un homme riche, informé par d'autres de la mauvaise gestion de son patrimoine agricole par un gérant dépensier (مَنْعِدًا، διασκορπίζων), décide de le licencier. Ce gérant s'interroge donc sur son avenir. Le Seigneur lui fait exprimer alors sa réflexion, qui est d'une grande importance pour l'intelligence de la parabole. Il lui fait exprimer un double refus : celui de travailler la terre, parce qu'il en est incapable (مَنْعِدًا، σκάπτειν οὐκ ἰσχύω) ; et celui de mendier, parce que cela lui fait honte (مَنْعِدًا، ἐπαίτεῖν αἰσχύνομαι). Que va donc faire cet intendant ? Ne voulant ni être aux champs ni sur le bord du chemin, il est bien naturel qu'il cherche à briguer un nouveau poste de gérant. Aussi décide-t-il de s'adresser aux clients de son patron, qu'il connaît déjà et auxquels il a encore accès le temps de rendre son bilan, et surtout auxquels il va

pouvoir démarcher ses qualités d'intendant. Or, de quoi vit un gérant ? Des commissions qu'il prend sur le chiffre des ventes. Le stratagème qu'il invente alors, c'est de décompter du prix normal des denrées à la vente les commissions dont habituellement il se remplissait les poches. Par là il réussit à cacher son fait devant des employeurs potentiels, et même à faire bonne figure en offrant les denrées à un prix tel de faire croire à son désintéressement. Quand on sait que ses commissions (en nature) pouvait s'élever du simple au double (100 pour 50 mesures d'huile), on a de quoi s'émerveiller de sa générosité, et surtout on imagine la légèreté avec laquelle il administrait les biens d'autrui à son propre avantage, contrairement à toute saine concurrence et donc sans profit possible pour son patron.

La parabole proprement dite n'est donc qu'un cumul de roublardises, et cela constitue l'enseignement premier du récit. Ce qui y est en jeu, du début jusqu'à la fin, c'est la valeur du travail, pour laquelle notre intendant n'a manifestement aucun respect. Toute son intelligence est employée à profiter des fruits du travail sans jamais vouloir y participer positivement : d'abord relativement aux biens de son patron (et le labeur de ses ouvriers), dont il ne cherche pas à tirer un accroissement de richesse en favorisant la vente ; ensuite relativement au marché constitué par la rencontre avec les autres, à laquelle loi de concurrence il ne cherche pas à se plier en termes de rentabilité (juste équilibre entre qualité et efficacité, en vertu de la *productivité* du travail) ; enfin relativement à lui-même, puisque le gain qu'il retire du travail des autres ne procède pas d'une contribution personnelle qui lui soit proportionnelle. Notre intendant fait ce qu'on appelle aujourd'hui de la *spéculation* : c'est-à-dire qu'il se crée de la richesse en vertu des conditions de l'échange, sans que cela corresponde à de la richesse réelle en vertu du travail. Un tel mode d'enrichissement ne peut pas durer longtemps ; c'est bien pourquoi le gérant fut vite dénoncé par d'autres à son patron. En effet, c'est seulement en situation de monopole, c'est-à-dire en fait toutes les fois qu'un des acteurs de l'offre et de la demande n'est plus libre, qu'il est possible d'imposer un prix de vente qui ne corresponde pas au coût du travail. À la faveur de quelle contrainte ou de quelle détresse, l'intendant a-t-il donc pu vendre à ses clients des denrées élémentaires (huile et froment) surtaxées de ses commissions mirobolantes ? Aussi la spéculation n'est-elle pas seulement un mensonge sur la valeur du travail propre, elle est encore une spoliation de la valeur du travail d'autrui : puisque, pour combler la surévaluation de la valeur d'échange par rapport au coût réel de production, il faut cumuler le travail sans proportion avec sa valeur propre, autrement dit s'accaparer de son produit réel en dévaluant le travail à l'échange. Le dédouanement final de l'intendant n'est possible que par un beau mensonge qui ne peut justifier que sa bonne conscience. À l'époque de Jésus, il n'y a aucune institution régulatrice qui puisse poursuivre un tel délit. Il lui suffit de cacher son fait pour faire peau neuve, et attendre la prochaine occasion. Le mensonge aux autres, additionné au mensonge sur soi-même, vient ainsi mettre le comble à un système de l'exploitation fondé égoïstement sur le refus du travail.

LES DEGRÉS DE LA JUSTICE

L'intelligence précise de la parabole de *l'intendant de l'injustice* (comme l'appelle le Seigneur) constitue un premier degré initiatique, et celle-ci ne devait pas manquer à ses auditeurs en cette époque d'occupation étrangère et d'oppression fiscale systématique du petit peuple. La leçon nous concerne tout autant aujourd'hui, et forme la règle analogique de base sur le fondement de laquelle nous nous élèverons progressivement jusqu'aux réalités de l'Au-delà. La parabole est avant tout un enseignement sur la *justice sociale*. Le Seigneur en définit ici, comme en négatif, le fondement indispensable : à savoir, que la richesse acquise soit toujours le fruit proportionnel du travail réalisé. En effet, seul le travail est *créateur*, et lui seul peut former une augmentation *réelle* de la richesse. En dehors de celui-ci, l'enrichissement ne peut être que l'effet de la dépossession du travail d'autrui. Aussi appartient-il aux États de réguler selon la justice le marché de l'offre et de la demande, c'est-à-dire de défendre et d'assurer la liberté de ses acteurs ainsi que leur possession de la valeur échangée, de telle sorte que seule la *spontanéité créatrice* du travail soit la norme proportionnelle de la valeur marchande des produits. La planification soviétique et le libéralisme à outrance sont les deux écueils extrêmes où vient s'échouer la créativité du travail (soit du côté de la demande - en programmant les besoins -, soit du côté de l'offre - en monopolisant le profit-), et finalement la dignité même de l'homme créé à l'image et ressemblance de Dieu. Il n'y a pas de justice sociale elle-même sans que soit mise au centre de toute évaluation de valeur la participation humaine au grand mystère de la Création. Voilà le premier sens initiatique de la parabole, et dont l'intendant malhonnête est le contre-exemple. *Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus !*, s'écriera S. Paul (2 Th 3, 10). Une société fondée sur le seul profit est vouée à la ruine et aux plus graves injustices envers les hommes : *Voici qu'il crie contre vous, le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont fauché vos champs, et les cris des moissonneurs sont parvenus aux oreilles du Seigneur Sabaoth. Vous avez vécu sur la terre dans les délices et les festins ; vous vous êtes repus au jour du carnage. Vous avez condamné, vous avez tué le juste : il ne vous résiste pas* (Jc 5, 4-6). Au premier degré initiatique, la parabole forme donc une critique acerbe de la malhonnêteté ; mais elle pose aussi la règle absolue de toute justice sociale : la coopération personnelle de l'homme à l'œuvre créatrice de Dieu, dont l'industrie inventive est l'unique fondement réel de toute valeur.

Ce premier degré initiatique en implique immédiatement un autre : au volet social répond le volet moral. S'il est vrai que la justice sociale ne reconnaît pas d'autre enrichissement que celui qui soit proportionnel au travail, il s'ensuit qu'il ne peut moralement exister non plus de propriété qui ne soit elle-même proportionnelle au travail. Il n'y a d'autre justification, en effet, à l'appropriation des biens, que leur usage par le travail créateur en vue du bénéfice de tous. C'est ainsi que la destination originelle universelle des biens de la *nature* est rendue par la *culture* au patrimoine commun des hommes. Seul le service par le travail définit la légitimité morale de la propriété, tant au moment de l'acquisition que durant tout le temps de la possession.

Une propriété qui (jalousement) n'est pas mise au service du bien commun est un préjudice porté au droit universel d'usage des biens de la création (et de ceux de la civilisation, dont elle est la continuation) ; autrement dit, est un vol fait aux plus pauvres qui, ne possédant pas les moyens de production, n'ont pas d'autre droit par lequel défendre leur subsistance. Ce second degré initiatique découle en vérité intrinsèquement de la parabole elle-même bien entendue, et cela en vertu notamment de son contexte d'oralité : la critique de l'injustice sociale formulée par le Seigneur s'adresse de fait principalement à ses victimes directes, c'est-à-dire aux plus pauvres exploités par les plus riches, qui forment son public habituel ; mais ne constitue en aucune façon une incitation à la rébellion, en sorte de prendre finalement la place des riches et jouir à son tour de l'exploitation des autres. Elle forme une leçon de sagesse sur la juste valeur du travail et de la propriété, qui invite l'auditoire à opter pour le choix libre de la simplicité de vie, en ne voulant rien posséder de plus que ce qui est nécessaire au service du prochain. Cette *pauvreté évangélique* est tout le contraire de la misère (pauvreté subie), qui est le ressort de l'exploitation des pauvres par les riches : il ne s'agit pas de manquer du nécessaire absolu, au point d'être contraint de vendre le fruit du travail à n'importe quel prix ; mais d'être libéré du superflu (du nécessaire relatif), en sorte de ne chercher d'autre richesse que celle qui découle de l'échange moral avec la personne humaine. Si l'injustice sociale consiste à dévaluer systématiquement le travail à l'échange afin de s'accaparer de son fruit réel, la pauvreté évangélique réalise à l'inverse la dévaluation relative des biens matériels pour gagner d'autant plus à l'échange dans la vérité avec le prochain. Contre le mensonge de l'exploitation se dresse la vérité sur soi-même et devant l'autre, réalisée grâce à la pauvreté volontaire, et où le service constitue l'unique richesse – richesse spirituelle – dont peut réellement se prévaloir la personne.

C'est alors que le Seigneur introduit le troisième degré initiatique de la parabole, par une explication parénétique qui jusqu'ici, à cause de la traduction grecque, n'a été tenue que pour une contradiction, alors qu'elle est une plaisante boutade, dont notre Seigneur tire un profond enseignement sapientiel. De fait Il invite les enfants de lumière à faire leur leçon de l'habileté de l'intendant malhonnête dans l'art dont il a fait preuve pour se dédouaner de son injustice (au moins à la face des hommes). Or, en quoi cet art a-t-il consisté ? Simplement à décompter ses commissions. Ce à quoi le Seigneur nous invite donc, c'est à supprimer nous aussi nos commissions dans le profit que nous retirons du fruit de notre travail. C'est là un pas de plus dans la justice, qui dépasse sensiblement les degrés précédents. Au-delà de la justice sociale (le respect de la valeur exact du travail) et de la pauvreté évangélique (l'investissement du fruit du travail au profit du seul service), c'est à la *gratuité* que nous invite maintenant Notre-Seigneur. La gratuité consiste précisément à ne rechercher aucun bénéfice en rétribution du fruit de notre travail. Elle réside non seulement dans la définition d'un juste cadre social ou personnel de l'échange, mais encore dans le dépassement de tout cadre d'échange dans le service. La gratuité est une participation plus excellente au mystère de la Création puisque, à l'exemple de la toute-puissance divine, elle opère un don qui ne répond chez celui qui donne à aucune nécessité du besoin, mais seulement chez autrui. Dès lors la personne s'est

faite toute don, et toute spontanéité créatrice. Cela n'est guère envisageable dans les limites de la finitude humaine ; cela exige une participation mystique à la nature divine, dont Notre-Seigneur vient justement annoncer l'inauguration. Aussi l'explication parénétique de la parabole n'est-elle ni une contradiction dans le raisonnement, ni même une simple répétition de propos, mais bien un enrichissement mystique de la signification du travail, qui n'est rendu possible que par l'approfondissement des enjeux concrets de la vie sociale. Le troisième degré initiatique fait passer à un autre ordre de la vie, sur le ressort même de l'analogie de base, en vertu des nouvelles potentialités du Royaume de Dieu.

L'introduction de la donnée mystique permet alors à Notre-Seigneur de faire passer la réflexion sapientielle à un quatrième et ultime degré, qui regarde directement les réalités de l'Au-delà. De l'exemple d'habileté de l'intendant malhonnête Notre-Seigneur tire une leçon de miséricorde dont il y a tout lieu de méditer la profondeur. En effet, si l'intendant malhonnête peut avoir bonne espérance d'être de nouveau embaucher comme gérant par les clients de son précédent patron, c'est bien parce qu'il a pu cacher son fait en décomptant ses commissions sur le prix à la vente. C'est dire que l'accueil et la réhabilitation de l'intendant malhonnête par les clients de son patron est directement fonction du décompte qu'il a fait de ses commissions. Or, ici gît un grand mystère auquel la parabole doit nous introduire en vertu de la règle analogique et auquel le Seigneur ne manque pas de se référer à plusieurs reprises durant son ministère public : à savoir, que l'accueil de chacun de nous dans les demeures éternelles est fonction de notre capacité à pardonner, c'est-à-dire précisément à décompter notre dû dans notre relation avec autrui, et particulièrement dans notre relation avec les pécheurs. Ceci est à rapprocher de cette autre assertion importante du Seigneur, selon laquelle le Jugement de chacun par Dieu ne va pas sans le jugement de tous par chacun : *Lors du Jugement, la Reine du Midi se lèvera avec les hommes de cette génération et elle les condamnera [...] Lors du Jugement, les hommes de Ninive se lèveront avec cette génération et ils la condamneront* (Lc 11, 31-32). Le jugement de Dieu ne saurait manquer d'être la révélation de notre vérité aussi dans notre relation avec autrui. C'est pourquoi chacun est rendu participant par Dieu au Jugement de tous en fonction de sa capacité à pardonner, c'est-à-dire à librement décompter son propre dû. Cela est de la plus haute importance concernant les pécheurs. Tel est donc l'autre paradoxe auquel le Seigneur veut nous conduire : ce ne sont pas tant les saints qui nous accueilleront dans les demeures éternelles, que ces pécheurs eux-mêmes à qui nous aurons pardonné, car *c'est la miséricorde qui constitue la règle d'échange dans les Cieux*. Aussi les enfants de lumière doivent-ils apprendre dans les affaires de justice à être aussi malins que ne le sont les enfants de ce monde dans les affaires d'argent. La justice ne saurait se réduire à la vertu et à la simple honnêteté, qui ne tire sa valeur que de la comparaison d'avec le péché dans lequel vit la majorité des hommes. Une telle justice ressemble à la spéculation de l'intendant malhonnête, qui cherche à s'enrichir au détriment des autres. La vraie justice commence plutôt lorsque le péché est reconnu pour la misère qu'il est dans la personne même du pécheur, et que seul le décompte de ce qui est dû vient rendre à la personne sa valeur

inaliénable. Le plaisant conseil que Notre-Seigneur adresse aux justes de se faire amis de *ce Mammon d'injustice* (مَا مَمُونًا دِيْ اِيْنِجِسْتِيْسَا, ἐκ τοῦ μαμωνᾶ τῆς ἀδικίας) ne signifie nullement qu'ils doivent participer de sa malhonnêteté ; mais qu'ils ne doivent poser aucune borne à la miséricorde, en sorte d'être d'autant mieux accueillis dans les demeures éternelles par la foule de ses sujets, restaurés dans la communion de Dieu grâce au pardon dont ils ont été gratifiés et qu'ils ne saurait manquer de leur revaloir.

LA RÈGLE ABSOLUE DE L'HONNÊTETÉ

Justice sociale, pauvreté évangélique, gratuité dans le service et miséricorde envers tous : tel est le parcours initiatique que le Seigneur a tracé pour les enfants de lumière en ce récitatif de l'intendant malhonnête. La contradiction introduite par la traduction grecque et le procédé oral de multiplication du sens par résonance progressive de la règle analogique de départ en a voilé définitivement la signification jusqu'à nos jours. D'aucuns ont pensé que le Seigneur invitait étrangement ses fidèles à la malhonnêteté. Or le résumé sententiel, qui conclut la parabole et son explication parénétiq ue, constitue un flagrant démenti à une telle conclusion. Le résumé sententiel est tout entier construit sur le thème de la *fidélité*, qui définit justement la leçon sapientielle du récitatif. Le Seigneur y affirme, en effet, que qui n'est pas fidèle dans les petites choses ne saurait l'être dans les grandes ; à plus forte raison, qui n'est pas fidèle *dans* le Mammon d'injustice (مَا مَمُونًا دِيْ اِيْنِجِسْتِيْسَا, ἐν τῷ ἀδίκῳ μαμωνᾷ) et les affaires d'autrui, ne peut le devenir dans la *vraie* valeur d'échange et ses propres affaires. Or cette vraie valeur d'échange, qui concerne directement la personne, quelle est-elle ? C'est la justice, selon tous ses degrés ; c'est-à-dire d'abord l'honnêteté en toutes choses, et surtout enfin la miséricorde envers tous – même envers les pécheurs malhonnêtes. Qui ne sait pas faire les sacrifices de l'honnêteté dans les affaires d'argent d'ici-bas, saura-t-il les faire dans les affaires du pardon qui engagent l'Au-delà ? Il est impossible d'être initié à la miséricorde, si d'abord on n'a pas été confirmé dans la simple honnêteté. Ainsi le récitatif constitue un tout sapientiel indivisible. Chaque étape est nécessaire et intégrée à la suivante pour former un parcours d'approfondissement de la Parole, qui procède mystagogiquement des réalités terrestres jusqu'aux réalités eschatologiques. Le cheminement d'intériorisation du dit de sagesse vient ainsi correspondre au pèlerinage même de la vie vers le Royaume. La miséricorde est de fait l'aboutissement d'une véritable ascèse de l'honnêteté, où la recherche personnelle continue de la justice conduit paradoxalement, au-delà de la simple équité, à l'amnésie de toutes les fautes d'autrui, en raison même du prix incommensurable et de la valeur inaliénable de la personne humaine aux yeux de Dieu.

F.G.